



**BANQUE DE LA REPUBLIQUE
DU BURUNDI**

LA DIRECTION

**AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DES MEDICAMENTS
ET DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES AU DISPENSAIRE DE LA
BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**

1. Objet du marché

La Banque de la République du Burundi, à travers son site web www.brb.bi et le quotidien « Le Renouveau », lance un Avis d'Appel d'Offres National pour la fourniture des médicaments et des produits pharmaceutiques de son dispensaire.

2. Allotissement

Le marché est présenté en lot unique et est divisible.

3. Financement

Le marché est financé sur fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

4. La monnaie de soumission et de règlement

Le montant de la soumission est entièrement libellé en franc Burundi (Fbu).

5. Condition de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute pharmacie de gros agréée par le Ministère ayant la Santé Publique dans ses attributions.

Ne peut participer à cet appel d'offres, toute pharmacie de gros frappée par l'un ou l'autre des critères d'inéligibilité aux marchés de la Banque de la République du Burundi énumérés à l'article huit (8) du Règlement de Passation des Marchés de la Banque de la République du Burundi, disponible sur le site www.brb.bi

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, dès la publication du présent Avis d'Appel d'Offres, auprès du Service Logistique et Patrimoine de la BRB, 2^{ème} étage,

fw

bureau n°2.27BIS, Tél. (+257) 22 20 40 98, et obtenu sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant de **cent mille francs Burundi (BIF 100.000)**.

Ce montant non remboursable est à verser sur le compte n° **CC11634** intitulé « **Transit paiement BRB** » ouvert dans les livres de la BRB en son nom.

7. Garantie de soumission

L'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission délivrée par une Banque agréée, d'un montant égal à **cinq millions de francs Burundi (BIF 5.000. 000)**.

Cette garantie sera restituée au soumissionnaire gagnant après exécution du marché et aux soumissionnaires non gagnants, mais elle ne sera pas restituée au soumissionnaire gagnant qui se désistera.

8. Présentation des offres

Les offres, rédigées en français et accompagnées des différents documents exigés (voir point 9), seront présentées en cinq (5) exemplaires dont un (1) original et quatre (4) copies et seront présentées dans deux (2) enveloppes fermées et séparées, comportant la mention « **OFFRE TECHNIQUE** » et « **OFFRE FINANCIERE** ».

Les deux (2) enveloppes seront glissées dans une enveloppe extérieure fermée portant la mention « **Offre pour la fourniture des médicaments du dispensaire de la Banque de la République de Burundi** ».

Les enveloppes contenant les offres technique et financière seront envoyées à l'adresse ci-après :

Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi
1, Avenue du Gouvernement
B.P. 705 Bujumbura
Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax (+257) 22 22 3128
E-mail : brb@brb.bi

Outre cette adresse, l'enveloppe extérieure portera les inscriptions : « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

Toute enveloppe ouverte ou ne respectant pas la formalisation ci-dessus ne pourra pas être acceptée.

9. Contenu des offres

L'offre technique devra contenir les documents suivants :

- a) Le numéro d'identification fiscale (NIF) du soumissionnaire ;
- b) Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce ;
- c) Une attestation de non-redevabilité encore valide délivrée par l'Office Burundais des Recettes (O.B.R) ;
- d) Le certificat d'enregistrement à la TVA ;
- e) L'adresse physique et le (s) numéro (s) de téléphone du soumissionnaire ;
- f) Une garantie de soumission de BIF 5.000.000 ;
- g) Une liste nominative des médicaments à fournir avec précision de leur date de péremption sans indication des prix, (conformité aux spécifications techniques des médicaments) ;
- h) Le délai de livraison ne dépassant pas trente (30) jours ;
- i) Une preuve d'achat du DAO.

N.B : L'absence de l'un des documents énumérés ci-dessus constitue une cause de rejet d'office de l'offre.

Pour tous les médicaments la période de péremption doit être supérieure ou égale à 12mois.

L'offre financière Taxe sur Valeur Ajoutée Comprise (TVAC) devra contenir les documents suivants :

- a) Le bordereau des prix médicament par médicament. Chaque soumissionnaire devra respecter la numérotation telle qu'elle est reprise par la BRB dans le Dossier d'Appel d'Offres,
- b) Un flash disk comprenant la nomenclature des médicaments et des prix y relatifs.

N.B : La liste des médicaments demandés doit rester inchangée sans ajouter des médicaments qui ne figurent pas sur la liste préétablie par la BRB. Bien plus, il ne faut pas proposer des équivalents.

10. Dépôt des offres

Les offres sous plis fermés, doivent parvenir au Secrétariat de Direction de la Banque (5^{ème} étage) au plus tard le 20.12.2024 à dix heures (10h00'). Passé ce délai, aucune offre ne sera acceptée.

f. h

11. Ouverture des offres

L'ouverture des offres est prévue le 20./12./2024 à 10 heures et 30 minutes (10h30'), dans la salle des réunions du 4^{ème} étage de la Banque de la République du Burundi, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

12. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de trente (30) jours calendrier à compter de la date de l'ouverture des offres.

13. Délai d'engagement

Le soumissionnaire gagnant restera engagé par son offre pendant un délai de six (6) mois calendrier à partir de la notification du marché.

14. Evaluation des offres

La BRB porte à l'attention de chaque soumissionnaire que l'analyse des offres se fera de manière indépendante.

L'analyse des documents administratifs, des offres technique et financière se fera par la BRB qui établira une note globale pour chaque soumissionnaire sur les bases suivantes :

- La conformité aux documents administratifs, aux spécifications techniques et le respect des délais de livraison seront cotés à 70%
- Offre financière cotée à 30 %.

La décision finale sera notifiée à chaque soumissionnaire concerné par écrit.

15. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura fourni une offre techniquement et financièrement la plus avantageuse.

La notification de l'attribution du marché pourra être faite par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable.

Dès la notification du marché, l'attributaire dispose d'un délai de cinq (5) jours calendaires pour entrer en contact avec la Banque de République du Burundi en vue de la négociation et de la signature du contrat.

16. Délai de livraison

Le délai de livraison est de trente (30) jours calendaires. Il commence à courir dès la signature du contrat par les deux (2) parties.

17. Modalités de paiement

Le paiement interviendra après la livraison conforme et complète de toutes les fournitures faisant objet du présent marché.

Le fournisseur des médicaments sera payé par virement bancaire au compte indiqué sur la facture.

18. Renseignements complémentaires

Tout renseignement complémentaire concernant le présent Avis d'Appel d'Offres peut être obtenu au Service Logistique et Patrimoine de la Banque de la République du Burundi à l'adresse mentionnée ci-dessus, au point 6 du présent Dossier d'Appel d'Offres.

19. Droit applicable

Le présent marché est régi par le droit burundais, en particulier le Règlement de passation des marchés de la BRB, disponible sur le site www.brb.bi

Fait à Bujumbura, le 29/11/2024

POUR LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Prime NGENDANGANYA

Conseiller de la Direction



Marie Goreth NDAYISHIMIYE

2^{ème} Vice-Gouverneur.